

Classe de sixième année fondamentale de l'école communale de Familleureux.

Marraine : Mme Sophie Pécriaux – Titulaire : Mme Sylvie Gravez – Directrice

FF : Mme Isabelle Verbois.

Proposition de Décret

Relatif à « l'égalité des filles et des garçons à l'école »

Développements

L'école, dans son rôle fondamental, se doit d'être un moteur d'émancipation pour tous les enfants, quel que soit leur sexe ou leur orientation sexuelle. Dans ce contexte, les inégalités liées au sexe n'y ont pas leur place.

Pourtant, de nombreux stéréotypes du genre persistent dans les établissements scolaires ;

- Si les filles sont proportionnellement plus nombreuses que les garçons, les proportions changent fortement en fonction de la filière suivie : les filières les plus généralement suivies par les filles sont artistiques, sociales ou littéraires, les filières techniques et technologiques sont délaissées.
 - Dans les filières professionnelles, les filles sont surreprésentées en section habillement par exemple et sous-représentées dans les filières liées à la construction et à l'industrie ;
 - Si statistiquement, les filles réussissent mieux à l'école que les garçons, elles s'orientent vers des filières moins valorisées et rentables financièrement que les garçons.
 - Les enseignants pratiquent également leur art de manière sexuée, bien que tenant un discours neutre en matière de sexe; les filles sont citées en exemple de bonnes élèves, qualifiées de plus calmes, plus studieuses, plus soigneuses. Les garçons étant considérés comme plus difficiles, moins sérieux.
 - Les cours de récréation n'échappent pas au sexisme. Les endroits de jeux plus sportifs étant le plus souvent réservés aux garçons.
 - Les choix atypiques des garçons et des filles, tant sur les activités scolaires que ludiques sont régulièrement moqués par les autres condisciples ; ils peuvent s'accompagner de confusion sur l'orientation sexuelle (un garçon manqué pour une fille ou une « tapette » pour un garçon).
 - Les cours d'éducation physique sont la plupart du temps totalement sexués.
- Des ressources extérieures, PMS, Centre de formation et d'orientation, PASS etc. sont sollicités, afin de sensibiliser les élèves aux métiers techniques. Il en va de même pour les métiers à vocation sociale, littéraire ou artistique.
 - Les enseignants sont sensibilisés, par le biais d'expositions, de semaine de l'égalité des genres et de la lutte contre les stéréotypes, afin d'adopter un enseignement réellement neutre et ne plus verser dans la caricature liée au sexe ;
 - Le cours d'éducation physique est totalement asexué, même si des vestiaires pour les filles et les garçons sont séparés ;
 - Des délégués anti-sexisme des élèves sont élus chaque année (un garçon et une fille). Ils ont la charge d'évaluer l'organisation de l'école, la neutralité de l'enseignement et le respect des choix des élèves. Ils établissent en milieu d'année un rapport à cet effet et proposent des aménagements afin de lutter contre toute forme de sexisme ;
 - La cour de récréation est adaptée afin que les garçons et les filles puissent y pratiquer leurs activités favorites sans discrimination liée au sexe ;
 - Une vigilance toute particulière et portée aux élèves qui choisissent des activités atypiques, afin que ces derniers ne fassent pas l'objet de moqueries ;
 - Les enseignants sont sensibilisés à la nécessité d'organiser des activités non stéréotypées ;
 - Les parents sont sensibilisés, par le biais des enfants, à éviter toute moquerie quant aux choix des enfants, tant pour leurs activités extrascolaires que leur choix de filière d'enseignement supérieur.

Afin de lutter contre les inégalités liées au sexe au sein des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles les auteurs souhaitent mettre en place plusieurs réalisations concrètes :

- Plusieurs fois sur la scolarité, les parents sont sollicités pour venir présenter leur métier en classe. Une attention toute particulière est portée sur les choix « atypiques » des parents ;

Proposition de décret relatif à la lutte contre les inégalités liées au sexe dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Article 1 – Définitions.

Pour l'application du présent décret, il y a lieu de comprendre le terme égalité filles/garçons à l'école par le fait d'assurer à tous les élèves les mêmes chances d'émancipation sociale, d'assurer un même accès à toutes les formations aux filles et aux garçons, de lutter contre tous les stéréotypes liés au genre.

Article 2 - Du champ d'application.

Cette proposition de décret s'applique à toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Article 3 – Des mesures proposées

Afin de lutter contre le sexisme et les stéréotypes liés au genre, les écoles de la FWB sont priées de mettre en place les actions suivantes :

- Des agents extérieurs (parents, PMS etc.) sont invités plusieurs fois durant la scolarité afin de présenter les filières traditionnellement sexuées et en faire la promotion auprès des élèves sans différenciation de sexe ;
- Les professeurs sont sensibilisés, via des campagnes, des expositions, des démonstrations de pratiques stéréotypées afin qu'ils pratiquent un enseignement complètement neutre ;
- Un comité de vigilance est mis sur pied afin de lutter contre toute forme de sexisme, des recommandations sont formulées au chef d'établissement ;
- Le cours d'éducation physique est totalement asexué ;
- Les parents sont invités par leur enfant à éviter toute moquerie quant aux choix qu'ils pourraient considérer comme atypiques ;
- Les élèves sont impliqués dans la lutte contre la moquerie liée au stéréotype et proposent des aménagements raisonnables de la cour de récréation afin de favoriser la pratique d'activités non sexuées.